

LE PREMIER MARS DEUX MIL ONZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE Mme DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : D. HERPIN-POULENAT, M. COTILLON, D. CINTRAT, Y. POTTIER, I. LEPICIER, X. MARTIN, E. HELLOT, F. CARDOSO, T. DUBOIS, T. GARDIE, D. DUFOURMANTEL,

ABSENTS EXCUSES : F. VIEILLARD, A. DEVISME, E. DULUC

PROCURATIONS : F. VIEILLARD donne procuration à D. CINTRAT
A. DEVISME donne procuration à D. HERPIN-POULENAT
E. DULUC donne procuration à Y. POTTIER

SECRETAIRE : D. CINTRAT

Date de convocation :	01/03/2011	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	23/02/2011	En exercice :	15
		Présents :	11
		Votants :	13

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

1 VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE DE MENUISERIE (TRAVAUX GITE)

Mme le Maire rappelle que suite à la faillite de l'entreprise MCR, (lot menuiserie) 20 Impasse des Haies, ZA des Fruibons 78440 Gargenville, qui avait été retenue lors du conseil municipal du 9/09/2010 pour la réhabilitation du presbytère en gîte d'étape et de séjour, un nouvel avis d'appel à la concurrence a été publié le 24/01/2011 au BOAMP.

Quatre entreprises ont répondu à cet avis :

Z BAT 95, 139 rue Pierre Brossolette, 95200 Sarcelles, pour un montant de 86 210 € HT

TRECCANI et FILS, 83 rue de Saint Prix, 95320 Saint-Leu-La-Forêt,

pour un montant de 115 428 € HT

E.M.B.A., 20 rue Carnot, 94410 Groslay, pour un montant de 119489 € HT

BEAUNE-LAMOURET, 10-12 Place du Marché aux Fruits, 95420 Magny-en-Vexin, pour un montant de 129 747.39 € HT

Les critères de choix sont définis ainsi selon le règlement de consultation :

Valeur technique : 60% soit une note de 6/10

Prix : 40 % soit une note de 4/10

Après analyse des offres par le cabinet d'architecture Torossian, 24 rue Lamblardie 75012 PARIS, les entreprises obtiennent :

	Technique	Prix	Total/10
Z BAT 95	4	4	8.00
TRECCANI	4	3	7.00
E.M.B.A.	4	2.9	6.90
BEAUNE-LAMOURET	4	2.65	6.65

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 février 2011 et a retenue l'entreprise Z BAT 95.

Mme le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché lot menuiserie à l'entreprise Z BAT 95, 139 rue Pierre Brossolette 95200 Sarcelles, pour un montant de marché de 86 210 € HT soit 103 107.16 € TTC.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition, autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, et dit que les crédits sont inscrits au budget 2011.

2-QUESTIONS DIVERSES

2-1 Information rus du Roy

Mme le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu le 24 mars 2011, dans le cadre d'une mission, conjointe Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) / Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), portant sur les mesures agricoles et l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE). Huit territoires ont été retenus par le ministère de l'agriculture et le ministère de l'écologie au niveau national dont celui des Rus du Roy dans le Val-d'Oise. Pour ce faire les équipes mixtes (CGAAER/CGEDD) réalisent des entretiens avec l'ensemble des acteurs locaux et doivent identifier les problèmes rencontrés ainsi que les pistes d'amélioration possibles. Une synthèse de cette mission sera adressée aux acteurs locaux.

2-2 Manifestation sur la gestion différenciée

T. Dubois informe les conseillers qu'une manifestation communale pourrait avoir lieu lors des journées du patrimoine. Cette manifestation aurait pour thème la gestion différenciée.

Le financement de ce projet devra être défini par les différents partenaires.

2-3 Station d'épuration

M. Cotillon informe que la société Guigues a terminé l'analyse des offres concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la station d'épuration. Une réunion de présentation des analyses aura lieu le 28 mars prochain.

2-4 Information conseil municipal

Mme le Maire annonce que le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 25/03/2011.

Mme le Maire lève la séance à 19h 50.